

## VILLE DU PECQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 22 MAI 2024**

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 15 mai 2024

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

**27 MAI 2024**

transmis en Sous-Préfecture le

**24 MAI 2024**

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents :** Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
M. GALPIN, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE, Mme WEILL-  
LOGEAY, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme DE CHABOT, M. CHARLES,  
Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs :**

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER  
Mme BESSE, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à M. AMADEI  
M. MANUEL, pouvoir remis à Mme MORAINÉ  
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
Mme CAMPION, pouvoir remis à M. PRACA  
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSES  
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD

**Absents :**

M. LEPUT

**Secrétaire de séance :** M. GALPIN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 27  
mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 22 heures 45.

N° 24-3-3

**OBJET****BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES**

M. SIMONNET rappelle que l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville ainsi que par les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention avec elle, donne lieu à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif du budget principal de la commune.

Pour l'année 2023, les cessions suivantes ont été réalisées :

Localisation	Références cadastrales	Date délibération	Cédant	Prix	Objet
5 avenue Charles de Gaulle	AO 60	19 décembre 2018	SCI GARDET	758 572,46 €	Acquisition d'un bien immobilier situé sur le secteur à projet Cœur de Ville

Cette acquisition a été cédée en 2023 au budget annexe du Cœur de Ville.

Il a été procédé au retrait de ce bien de l'inventaire de la Ville durant l'exercice 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2241-1,

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines – Administration Générale du 13 mai 2024,

Considérant l'obligation d'annexer au compte administratif du budget principal de la commune le bilan annuel des acquisitions et cession foncières réalisées par la Ville,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions foncières de la commune pour l'année 2023 tel que présenté ci-dessus.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240522-24-3-3-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024